



Fiscalité agricole : un travail qui porte ses fruits

Notre responsabilité :

Proposer, amender les textes de lois en tenant compte des spécificités de l'activité agricole et accompagner les exploitations face aux évolutions du contexte économique.

Nos acquis depuis 2005 :

Des abattements sur le foncier non bâti lors des accidents climatiques, la suppression de la part du fermier (20 %) sur la TFNB, le remboursement de la TIC (5 €/hl), la suppression de la cotisation de solidarité d'un associé non exploitant, la création d'une Déduction Pour Aléas économique, la mise en place de l'à-valoir,

Nos demandes :

- De la lisibilité dans le temps sur les mesures prises,
- Une DPA adaptée aux réalités des exploitations en lien avec le chiffre d'affaires et déconnecter l'assurance « récoltes »,
- Une révision de la TFNB,
- La possibilité de cotiser sur l'année n pour la MSA...

Une nécessaire adaptation au contexte économique.

Parmi les instruments de politique agricole et de la gestion des exploitations, l'outil fiscal constitue un élément important dans les réflexions que les exploitants mènent pour conforter et développer leur entreprise. C'est ainsi que depuis le début des années 2000, plus d'une centaine d'amendements ont pu être adoptés à notre initiative. A chaque fois, ces propositions visaient à tenir compte des spécificités de l'activité agricole et aider les exploitations à faire face aux évolutions de leur environnement de production, lequel, a été profondément bouleversé.

Des actions qui se chiffrent directement !

Au niveau départemental, en 2006, 2010 et en 2011, suite aux années de sécheresse, votre Fdsea a obtenu des dégrèvements sur la taxe sur le foncier non bâti de 12 à 18 % soit une économie de **1000 €* dans les secteurs touchés.**

Pour les arboriculteurs, les horticulteurs et les pépiniéristes dont les cultures ne sont pas assurables, après les épisodes de sécheresse 2011 et de gel 2012, la FDSEA77 et les JA77 ont initié et obtenu deux procédures calamités pour les exploitations concernées.

Au niveau national :

Depuis 8 ans, la FNSEA, la FDSEA77 et les JA77 restent vigilantes à la reconduction de l'abattement de la part du fermier (20 % de la TFNB) dans les lois de finances. Cela représente un gain de **1200 €** en moyenne par an. Il est aussi important de rappeler que les jeunes agriculteurs peuvent bénéficier d'une exonération de 50 % voire de 100 % de la TFNB.

Depuis 6 ans, nous nous attachons à conserver et à obtenir le remboursement de la TIC (anciennement TIPP) à hauteur de 5 €/hl soit une économie de **750 € par an**.

Depuis 6 ans, nous avons obtenu la hausse du seuil des activités accessoires de 30 000 € à 50 000 €. soit un gain de **650 € par an**.

Lors de la Loi d'Orientation Agricole de 2006, nous avons demandé et obtenu, la révision du seuil des plus-values professionnelles, ce qui représente une économie annuelle de **2000 €**.

Toujours dans la LOA 2006, avec la suppression de la cotisation de solidarité d'un associé non exploitant, les entreprises agricoles ont fait une économie de **700 €/an**.

En 2010 avec la loi de modernisation agricole, nous avons obtenu :

- La création d'une véritable DPA économique avec un plafond différencié de la DPI pour un montant de 23 000 € et activable après une baisse de 10 % de la valeur ajoutée par rapport à la moyenne des trois exercices précédents.
- Création de l'« à valoir » qui permet de se rapprocher de l'année n en collant une partie des charges sociales à l'exercice en cours.
- Les activités accessoires ne sont plus liées à l'année n mais à la moyenne des 3 années civiles précédentes.

Pour conclure, nous demandons la modernisation de la gestion des exploitations agricoles. Elles doivent être traitées comme de véritables entreprises et dotées d'un capital propre distinct du patrimoine familial.

Enfin, la fiscalité doit également être mobilisée, en complément d'autres outils, pour gérer les aléas de quelque nature qu'ils soient et ainsi palier au caractère erratique des revenus agricoles.

La déduction pour aléas (DPA), n'a pas tenu ses promesses parce qu'inadaptée à une réalité économique et de terrain. Une réforme ambitieuse doit être engagée.

Travail de l'ombre, la fiscalité agricole demande un travail de longue haleine qui s'appuie sur un véritable réseau, de l'exploitant, du délégué cantonal, de la commission fiscale de la Fdsea et des JA77 jusqu'à la FNSEA et les JA.

Si cela semble, pour certains, des acquis définitifs, dans le contexte économique actuel sans la force d'un réseau sans la FNSEA et les JA77, certaines de ces mesures pourraient être remises en question.

A nous de rester vigilant, à nous d'être source de propositions !

*les chiffres présentés sont calculés sur la base d'une exploitation moyenne seine et marnaise

